



## Litige sur remboursement d'un emprunt

Par **nougatine**, le **22/09/2007 à 11:40**

BonjourrrrrJe viens de recevoir un courrier d'un avocat conseil. il me reclame le remboursement d'un emprunt contrater auprès d'un particulier il y a plus de 12 ans. la somme que l'on me réclame est de 5618€ mais sans plus de détailrnQue dois-je fairerrrrrrMerci

Par **Jurigaby**, le **22/09/2007 à 17:23**

Bonjour.rnrnMais c'est vraiment une surprise ou pas? Sincèrement, vous le devez vraiemnt cet argent?rnrnSinon, laisser l'avocat blablater et avancer ses arguments.

Par **nougatine**, le **22/09/2007 à 18:44**

bonjour, rnrnmerci pour votre réponsernrnil y a si longtemps, il est vrai que j'ai empreinté de l'argent à cette personne mais je ne pense pas lui devoir cette somme. Est ce que je dois répondre et demandé des justificatifs et si l'affaire va plus plus loin quel est le risque.rnrnCordialementrrrrrrP MANAIN

Par **Jurigaby**, le **22/09/2007 à 19:20**

Oui, laissez les avancer leurs arguments:rnrnprenez bien conscience que si ils ne parviennet pas à prouver leurs dires, ils n'iront pas très loin.rnrnAussi, il leut faut vous montrer un contrat

écrit, ou alors, un commencement d'épreuve par écrit du genre (preuve d'un transfert d'argent..). Le cas échéant, ils doivent prouver que ce transfert d'argent correspond bien à un prêt et non à une donation..etc  
Si ils vont en justice et qu'ils gagnent, vous devrez payer tout simplement..Ni plus, ni moins..

Par **nougatine**, le **22/09/2007** à **19:24**

Merci pour toutes ces réponses. Il faut donc que je leur demande des justificatifs  
Merci encore